

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 612

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 C

À l'alinéa 20, après le mot :

« application »,

insérer les mots :

« du V *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.